

Colombelles

Fermeture annoncée du collège : le maire demande un moratoire

LIBERTÉ CAEN | jeudi 21 septembre 2017

336 mots

Le conseil municipal qui s'est réuni lundi est revenu longuement sur l'annonce par le président du Conseil Départemental de la fermeture du collège. Le maire Marc Pottier a fait un point sur la situation, en reprenant et contestant les arguments visant à cette fermeture, à savoir le taux d'occupation de l'établissement et l'absence de mixité sociale. Pour Marc Pottier, l'analyse globale basée sur des chiffres inexacts est erronée, et ne prend pas en compte les importantes perspectives en matière d'augmentation de la population du secteur. Selon les différents plans locaux d'urbanisme figurant sur le schéma de cohérence territoriale pour la périphérie est de Caen, ce seront dans les cinq ans à venir 1 400 logements supplémentaires à Hérouville-Presqu'île, 1 040 sur divers quartiers de Mondeville, 1 000 logements sur Giberville-Chemin de Clopée, 800 sur Blainville-Terre d'avenir, et il reste également 758 logements programmés à livrer sur Colombelles d'ici à 2024. Selon les chiffres d'augmentation des enfants scolarisés sur la commune, ce sont donc entre 450 et 480 jeunes qui seront en âge d'aller au collège dans les cinq prochaines années. Pour le maire, la vision du conseil départemental ne tient pas compte des réalités. Il demande donc un moratoire sur ce projet de fermeture et une concertation pour trouver une solution alternative en réfléchissant au projet éducatif, notamment par une révision éventuelle de la carte scolaire incluant les perspectives démographiques. Les élus communistes Fabrice Pinthier et Gérard Prokop (qui remplace Michel Pilet démissionnaire) dénoncent quant à eux un déni de démocratie et la brutalité avec laquelle cette décision a été annoncée, sans se soucier de la détresse des parents et des enseignants concernés. Une motion, adressée au président du Conseil départemental, pour un vrai projet éducatif partagé en faveur des Colombellois, a été votée à l'unanimité des élus municipaux.